

# 2014/68/UE – Equipements sous pression (PED)

## 1. Produits concernés



La représentation des produits montrés ci-dessus n'est pas exhaustive. Le détail peut être consulté dans l'article 1er de la législation applicable.

## 2. Informations minimales à fournir par le fabricant avec le produit

	<ul style="list-style-type: none"> <li>Le marquage « CE » doit être apposé sur le produit.</li> <li>Pour un assemblage, un marquage « CE » suffit. (Attention aux exceptions)</li> </ul>
<b>Identification de l'organisme notifié</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Le numéro d'identification, de l'organisme notifié impliqué dans la phase de contrôle de la production, doit être indiqué à côté du marquage « CE » (si applicable).</li> </ul>
<b>Identification du fabricant</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Le nom du fabricant et son adresse complète (ou du mandataire) doivent être indiquées sur le produit.</li> </ul>
<b>Identification de l'importateur</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Le nom et l'adresse complète de l'importateur si le fabricant n'est pas dans l'Union européenne.</li> </ul>
<b>Identification du produit</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Le type de l'équipement, l'année de fabrication, le numéro de fabrication et l'identification de la série ou du lot.</li> <li>Les limites essentielles maximales/minimales admissibles.</li> <li>Dépendant du type d'équipement, d'autres indications sont à apposer.</li> </ul>
<b>Notice d'instructions</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Les équipements sous pression doivent être accompagnés en tant que de besoin d'une notice d'instructions répondant aux critères de l'Annexe I paragraphe 3.3 (Marquage et étiquetage) et 3.4 (Instructions de service) de la législation nationale.</li> <li>Les notices d'instructions doivent être rédigés dans la ou les langue(s) officielle(s) de l'Etat membre destinataire.</li> </ul>

Pour plus d'informations, veuillez consulter la législation applicable.

### 3. Législation de l'Union européenne

n°-ID	Nature	Entrée en vigueur	Date obligatoire d'application
<a href="#">2014/68/UE</a>	Directive	17.07.2014	01.06.2015* 19.07.2016*

Le lien ci-dessus renvoie vers la page de la législation respective du portail de la Commission européenne. Vous y trouverez toutes les informations sur une éventuelle évolution de cette législation.

\* : La directive 2014/68/UE a des dates obligatoires d'applications différentes selon certains articles de la directive.

### 4. Transposition nationale

Législation nationale	Mémorial	Date de publication
<a href="#">Loi du 27 juin 2016 concernant la mise à disposition sur le marché des équipements sous pression</a>	A - 2016 - n° 113	01.07.2016

Le lien ci-dessus renvoie sur le portail juridique du Gouvernement du Grand-Duché de Luxembourg (Légilux). Vous y trouverez toutes les informations sur une éventuelle évolution de cette législation.

### 5. Compétences nationales

Rôle	Autorité compétente
Transposition en droit national	ILNAS pour le Ministère de l'Economie
Surveillance du marché	ILNAS - Département de la Surveillance du Marché
Désignation des organismes notifiés	ILNAS - OLAS

### 6. Pour en savoir plus

Acteur public	Informations
	<p>DG GROW :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Website : <a href="https://ec.europa.eu/growth/sectors/pressure-gas/pressure-equipment/directive_en">https://ec.europa.eu/growth/sectors/pressure-gas/pressure-equipment/directive_en</a></li> </ul> <p>NANDO - Organismes notifiés :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Website : <a href="#">Liste des organismes notifiés en Europe</a></li> </ul>
	<p>Département de la Surveillance du marché :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Téléphone : (+352) 247 743 20</li> <li>Fax : (+352) 247 943 20</li> <li>E-mail : <a href="mailto:surveillance@ilnas.etat.lu">surveillance@ilnas.etat.lu</a></li> <li>Website : <a href="http://www.portail-qualite.lu">http://www.portail-qualite.lu</a></li> </ul>